

# Le projet de soins en MAS et/ou FAM

## Construire un projet cohérent et intégré

Programme à jour du décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement et de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.

Cette formation propose de poser les jalons d'un projet de soins en MAS et/ou FAM.

Les soins sont au cœur de la prise en charge et de l'accompagnement des résidents. Ils doivent à la fois répondre aux besoins des résidents et s'articuler avec les autres volets de la prise en charge et de l'accompagnement des résidents. Cette formation-action s'organise en deux temps :

- Apports juridiques et méthodologiques afin de réfléchir au cadre de l'action et déterminer la méthode d'élaboration ;
- Ateliers pratiques afin de faciliter l'élaboration d'un projet de soins adapté aux besoins de la population accueillie et des évolutions en cours.

### Objectifs pédagogiques

- Être en mesure d'évaluer et d'élaborer un projet de soins
- Apporter une réponse cohérente dans l'accompagnement pluridisciplinaire et l'évolution de l'offre
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis : néant

### Programme

#### 1<sup>re</sup> phase Cadre et méthode

##### I. Cadre juridique et missions d'une MAS et d'un FAM (rappel)

- Missions et fonctions réglementaires
- Plateau technique obligatoire
- Documentation de soins obligatoire, y compris décret du 20 mars 2009
- Nouvelles obligations à prendre en compte (décret 2024-166 du 29 février 2024 et loi n° 2024-317 du 8 avril 2024)
- Place du CPOM et des politiques publiques (ex : stratégie décennale des soins d'accompagnement)
- Pluridisciplinarité
- Secret et échanges d'informations
- Personne de confiance
- Directives anticipées

##### II. Méthode d'élaboration du projet de soins

- Liens du projet de soins avec le projet d'établissement et les projets personnalisés
- Acteurs à consulter
- Méthodologie d'élaboration
- Forme attendue du projet de soins
- Objectifs, axes de travail et moyens

### Professionnels concernés

Équipe médico-paramédicale, direction, +/- autres professionnels (groupe à constituer avec ANALYS-SANTÉ)

### Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et discussion



Intra\* : 2 jours  
+ 1 jour sur option



Formateur-consultant



2 jours  
3 390 €\*

3 jours  
+ suivi intersession  
5 490 €\*



Sur mesure :  
nous contacter

### Module complémentaire

Projet d'établissement  
en MAS et/ou FAM

#### 2<sup>e</sup> phase Ateliers pratiques

##### III. Ateliers

- Bilan du projet de soins actuel
- Axes de travail de la 2<sup>e</sup> phase (avec les professionnels)
- Travaux thématiques : démarche de soins, dossier patient, soins spécifique, contraception, circuit du médicament, place des autres professionnels de l'établissement...
- Restitution des travaux
- Compte rendu des travaux et propositions

#### 3<sup>e</sup> phase optionnelle Ateliers pratiques

##### IV. Elaboration d'un pré-projet de soins

Travail intersession (suivi par le formateur) puis nouvelle journée en ateliers

- Architecture
- Contenu
- Projet de formalisation

##### V. Évaluation - bilan

\* Intra : formation dispensée au sein de votre établissement / Inter : formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement / Tarif non soumis à TVA France métropolitaine - Hors frais de déplacement  
Délai moyen de mise en œuvre de la formation : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, nous contacter.  
Pour toute mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Sonia Courteille (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr) pour un traitement confidentiel.